**Zeitschrift:** Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum

**Herausgeber:** Forum Helveticum

**Band:** 9 (1999)

**Artikel:** Champs d'action pour les cantons en matière de développement

durable

Autor: Berner, Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-832857

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# CHAMPS D'ACTION POUR LES CANTONS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## Daniel Berner

En matière de durabilité, il faut tout d'abord se souvenir que la Suisse ne part pas de zéro et que, de manière générale, on peut dire qu'elle a limité les dégâts, que ce soit au niveau social, où la situation n'a rien à voir avec les pays en développement (et donc avec la plupart des recommandations de l'Agenda 21) ou au niveau environnemental, où les différentes législations ont poussé dans le bon sens. Comme le signale d'ailleurs l'analyse des performances environnementales réalisée l'an passé par l'OCDE, notre pays a obtenu des-succès considérables dans des domaines comme la protection de l'air et des eaux ou les transports, mais a aussi ses points faibles du côté de la protection de la nature et du paysage, ainsi que de la diversité biologique.

En Suisse, les aspects environnementaux sont particulièrement importants car ils conditionnent également une partie des aspects sociaux du développement durable dans le sens de l'amélioration de la qualité de vie (par exemple, promotion de la santé); bien que phénomène localement sensible, la pauvreté dans notre pays n'est en effet pas comparable à celle de certains pays où la lutte pour la survie d'une grande partie de la population supplante toutes les autres priorités et peut causer des dommages irréparables à l'environnement. Par contre, la lutte contre l'exclusion et l'égalité des sexes devraient s'ajouter à la liste des aspects sociaux que nous devrions prendre en compte.

Dans les pays de l'hémisphère nord, le développement durable est nettement lié au développement économique et il s'agit de changer les mentalités dans l'approche des problèmes: l'environnement ne peut plus poursuivre sa marche solitaire et une coordination très forte doit se développer avec l'économie. Mais cela ne sera pas facile – les difficultés rencontrées avec l'introduction d'instruments économiques dans la législation environnementale en sont un exemple – et si l'on peut compter sur des succès au niveau des entreprises locales, les instruments (et la volonté) manquent au niveau international, où les choses se déroulent sans aucune vue d'ensemble.

En Europe, l'exemple de l'énergie est tout à fait significatif: l'ouverture des marchés va provoquer un afflux d'électricité bon marché produite par des centrales thermiques fonctionnant souvent en contradiction totale avec le principe du développement durable et cela risque fort de mettre hors course l'énergie hydroélectrique renouvelable. Paradoxe pour des nations qui ont fait vœu de diminuer leurs émissions en CO<sup>2</sup> de manière sensible...

Il reste vraiment beaucoup à faire pour que la logique du développement durable entre dans les mœurs, tant au niveau international qu'à celui du simple citoyen.

En Suisse, la stratégie globale étant fixée par la Confédération et les actions locales se déroulant plutôt au niveau de la commune (donc de tout un chacun), les cantons devraient établir, à l'intention de ces dernières, un schéma type des actions possibles. Ce serait en quelque sorte donner aux communes des outils les aidant à réaliser des Agendas 21 locaux.

Il ne s'agit en aucun cas d'introduire un développement théorique supplémentaire (il en existe déjà bien assez), mais d'entrer dans une phase concrète et c'est là que réside toute la difficulté de l'exercice, lequel se complique encore par le fait que la réflexion doit être orientée vers le long terme.

L'exemple valaisan – motivé par la candidature pour les Jeux olympiques de 2006 – est particulièrement intéressant. C'est le premier cas en Suisse d'engagement d'un canton (exécutif et législatif) pour le développement durable. Pour cela cinq aspects ont été retenus: efficacité économique, sauvegarde des fonctions du milieu naturel, solidarité sociale, rayonnement culturel et caractère participatif des prises de décision.

La création d'une "Fondation pour le développement durable des régions de montagne", destinée à soutenir les actions et les projets répondant aux critères du développement durable, a rencontré un grand succès, comme le montrent les nombreux projets concrets qui lui ont été soumis.

Dans leur étude, C. Blanchet et A. November¹ signalent que "l'un des enjeux majeurs de cette opérationnalisation du concept de développement durable est aujourd'hui très certainement l'inadéquation de l'information (indicateurs, critères) sur laquelle les principales décisions sont prises. Il s'agit de disposer d'une information mieux adaptée:

- à l'évaluation du progrès vers la durabilité
- à la prise de décision cohérente avec les principes du développement durable, et
- à l'évolution et au changement des comportements et attitudes (information support d'une communication effective).

Cela requiert la construction, aux différentes échelles territoriales (planétaires, nationales et locales) d'indicateurs (ou de critères) de développement durable".

Au niveau cantonal, on pourrait ainsi poursuivre le travail entrepris par

<sup>1</sup> Indicateurs de développement durable appliqués à l'aménagement du territoire, Conseil Economique et Social, Genève, Janvier 1988

ces deux auteurs et préparer une liste d'indicateurs pour les communes et les associations désireuses de concrétiser la notion de développement durable.

De plus, il est bien entendu que les cantons doivent poursuivre leurs efforts dans les domaines de leur compétence, en tendant à atteindre les objectifs du développement durable. Ainsi, en ce qui concerne l'environnement, le soutien à la protection des eaux et de l'air, la promotion d'une saine gestion des déchets, le renforcement de la protection des espaces naturels, une politique énergétique volontariste sont quelques domaines où les cantons ont une influence certaine.

Montrant l'exemple, les autorités cantonales devraient également fixer des conditions de fonctionnement de leurs administrations conformes au développement durable. Des objectifs pourraient être fixés, par exemple dans les domaines suivants:

- aménagement: intégrer le développement durable dans les réflexions de planification
- travaux publics: suivre les directives SIA en préparation; intégrer davantage les préoccupations liées à la préservation du patrimoine naturel
- bâtiments: pour tous les bâtiments de l'Etat, imposer le programme Minergie et la gestion correcte des déchets de chantier (directive SIA)
- énergie: poursuivre la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie; l'Etat pourrait favoriser certaines réalisations, par exemple en achetant de l'énergie renouvelable
- transport: assurer une mobilité supportable à long terme; favoriser les transports publics; acheter des véhicules à basse consommation de carburant
- administration générale: écologie au bureau, y compris les déplacements
- enseignement: la notion de développement durable devrait faire partie intégrante des programmes de l'instruction publique, en toile de fond pour toutes les actions liées à ce thème, telles le concours "Environnement et Jeunesse" en Suisse romande ou les animations sur l'énergie et les déchets dans le canton de Vaud
- social: amélioration de la qualité de vie, changement de valeurs sociales
- économique: prendre davantage en compte les facteurs environnementaux et sociaux, promouvoir les systèmes de management environnemental (SME), la certification ISO 14'000, une évolution écologique des modes de consommation, la mutation de l'agriculture, etc.

Mais pour que les choses évoluent dans le sens décrit ci-dessus, il faut une volonté politique forte; on peut également se demander si les structures administratives sont adéquates et si elles peuvent faire face à ce nouveau défi.

La démarche vers le développement durable nécessitera également un changement profond au niveau de la société ainsi qu'un changement de

mentalité dans l'approche des problèmes: on pourrait imaginer un nouveau projet de société, avec, au centre du débat, l'économie.

Au niveau cantonal, la création d'un Conseil similaire à celui de la Confédération – ou peut-être d'une Fondation comme en Valais – permettrait de focaliser les idées et les énergies des différents partenaires à associer à l'opération (milieux économiques, sociaux, environnementaux), de déterminer les objectifs d'un Agenda 21, de réfléchir à des indicateurs de développement durable, de faire accepter la démarche par la population et d'en maîtriser l'évolution.

Adresse et téléphone: Etat de Vaud, Service de l'environnement et de l'énergie, Rue du Valentin 10, 1014 Lausanne tél: 021 316 75 45, fax: 921 316 75 12